

(PLR), Ueli Johner-Etter (UDC), René Kolly (PLR), Pierre-André Page (UDC), François Roubaty (PS), Ursula Schneider Schüttel (PS).

Projet de loi N° 274 sur la protection de la nature et du paysage (LPNat)

Nicolas Rime, président, Markus Bapst, Romain Castella, Dominique Corminbœuf, Fritz Glauser, Ueli Johner-Etter, Nicolas Lauper, Michel Losey, Patrice Morand, Christa Mutter, Rose-Marie Rodriguez.

Projet de loi N° 291 modifiant la loi sur les routes

Attribué à la *Commission des routes et cours d'eau*.

Projet de décret N° 292 relatif à l'acquisition de l'immeuble de la rue de Rome 1, à Fribourg

Stéphane Peiry, président, Claude Brodard, Andrea Burgener Woeffray, Daniel Gander, Giovanna Garghentini Python, Bernadette Hänni-Fischer, Markus Ith, Bruno Jendly, André Schoenenweid, Edgar Schorderet et Laurent Thévoz.

Projet de loi N° 294 sur la protection des animaux (LCPA)

Fritz Glauser, président, Pascal Andrey, Dominique Butty, Romain Castella, Dominique Corminbœuf, Christian Ducotterd, Sébastien Frossard, François Roubaty, Ruedi Schläfli, Ralph Schmid et Erika Schnyder.

Projet de loi N° 295 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'extension du Collège du Sud à Bulle

Jacques Vial, président, Didier Castella, Claude Chasot, Jean-Pierre Doutaz, Gaétan Emonet, Yvan Hunziker, Emmanuelle Kaelin Murith, Gabriel Kolly, Nicolas Repond, Nicolas Rime, Roger Schuwey.

Projet de loi N° 289 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HarmAdminEcoles, HAE)

4 nouveaux membres nommés, en remplacement de Christine Bulliard (PDC), Jacqueline Brodard (PDC), Gilbert Cardinaux (UDC) et Parisima Vez (PDC): Eric Collomb, Raoul Girard, Thomas Rauber et Markus Zosso.

La Présidente. Une commission parlementaire, nommée lors de l'ancienne législature, n'avait pas pu siéger et traiter le projet qui lui était attribué, soit le projet de décret N° 289, relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes d'information, pour la gestion de l'environnement administratif des écoles. Quatre membres de cette commission n'étant plus députés, le Bureau les a remplacés.

Appel nominal

Zürcher Werner (UDC/SVP, LA). Le doyen d'âge des scrutateurs procède à l'appel nominal par cercle électoral.

– L'appel nominal révèle la présence de 109 députés, 1 membre étant excusé, M. Xavier Ganiouz.

Détermination du nombre de membres de la Commission des finances et de gestion (CFG) et de la Commission des affaires extérieures (CAE)

La Présidente. L'article 13 alinéa 1 de la loi sur le Grand Conseil stipule que, je cite: «Les commissions permanentes sont composées de sept membres, à l'exception de la Commission des finances et de gestion et de la Commission des affaires extérieures qui sont composées de treize membres au maximum».

Lors de sa séance du 25 novembre dernier, le Bureau provisoire n'a trouvé aucune majorité sur le nombre de membres de chacune des deux commissions. Le vote du Bureau provisoire a abouti à une égalité de voix en faveur de commissions à 11, respectivement 13 membres. C'est M. le Député Louis Duc, en sa qualité de président-doyen d'âge qui a départagé le résultat. Dans les deux cas, il s'est prononcé en faveur de commissions composées de 11 membres plutôt que 13. Le préavis du Bureau provisoire est donc de 11 membres. La décision finale appartient au Grand Conseil. J'ouvre la discussion sur cette question du nombre de membres de la Commission des affaires extérieures et de la Commission des finances et de gestion.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Comme les prescriptions légales nous y obligent, je déclare que je n'ai pas de lien particulier avec ce sujet, si ce n'est que je suis comme vous tous contribuable et citoyen de ce canton. J'ai donc un intérêt tout particulier à ce que le contrôle de nos finances et gestion, ainsi que les relations avec nos cantons voisins, se déroulent correctement. Cela signifie que les tâches des importantes Commission des finances et de gestion et Commission des affaires extérieures soient réparties sur plusieurs personnes, c'est-à-dire 13 épaules. La demande, respectivement proposition du Bureau provisoire, était semble-t-il purement politiquement motivée. Il est vrai que la répartition des sièges dans une commission à 13 ne reflète pas exactement les forces de notre Parlement. Mais dans toutes les commissions à 7, ce n'est pas le cas non plus et c'est dans l'autre sens. De plus, je suis très à l'aise, au nom du groupe libéral-radical, pour demander 13 membres à la Commission des finances et de gestion et à la Commission des affaires extérieures, car je n'y gagne rien ou presque. Si je gagne, c'est en efficacité et en efficience du travail des commissions. Je vous invite donc à ne pas suivre la proposition du Bureau provisoire et de fixer le nombre des membres de la Commission des finances et de gestion et de la Commission des affaires extérieures à 13.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Effectivement, nous avons eu au Bureau une discussion à ce sujet. Les temps changent, les hommes changent, mais le Parlement reste. Je ne sais pas s'il y a des raisons politiques ou pas par rapport à ce nombre de membres de commissions, mais je relève simplement que lors de la précédente législature, les principaux groupes voulaient justement des commissions à 11 membres. Nous avons pu discuter, notamment entre chefs de groupes, pour déterminer le fonctionnement de ces commissions, voire les tâches qui étaient accomplies par celles-ci et après une longue réflexion, nous sommes arrivés à la conclusion que ces commissions pouvaient effectivement être composées de 13 membres. Maintenant, sur 13 membres, d'après les calculs faits, il y avait à peu près 4,6 membres qui devaient revenir à la gauche. Après discussion et après entente également avec les chefs de groupes, je vous informe que pour les commissions à 13 que le parti socialiste soutiendra, il revendiquera 3 sièges et non pas 4. De ce fait, la personne qui était mentionnée, Raoul Girard, n'est plus candidate pour la Commission des finances et de gestion à 13 personnes.

– Au vote par assis et levé, la Commission des affaires extérieures à 13 membres est acceptée par 100 voix contre 0. Il y a 8 abstentions.

– Au vote par assis et levé, la Commission des finances et de gestion à 13 membres est acceptée par 101 voix contre 0. Il y a 7 abstentions.

Elections des membres des 6 commissions permanentes

La Commission des affaires extérieures (CAE)¹

La Présidente. Nous allons donc élire les 13 membres de la Commission des affaires extérieures.

Comme pour l'ensemble des commissions permanentes que nous allons élire ce matin, il s'agit d'une élection au scrutin de liste qui se fait à la majorité absolue des bulletins valables. Je vous rappelle que selon notre loi, une même personne ne peut faire partie que d'une commission permanente. L'appartenance au Bureau n'est pas un empêchement. Le député élu ayant accepté son élection lors de l'annonce des résultats n'est donc plus éligible à une commission permanente. La loi sur le Grand Conseil règle l'élection comme suit:

- les candidats ou candidates qui ont obtenu la majorité absolue au premier ou au deuxième tour sont élus;
- on retient ensuite parmi les candidatures qui ont obtenu le plus de voix au second tour, le double du nombre des postes qui sont encore à pourvoir; les autres candidatures n'entrent plus en considération pour les tours suivants;

- les noms des personnes encore éligibles sont lus par la présidence avant chaque tour;
- on procède ensuite à un nouveau tour de scrutin;
- on continue ainsi jusqu'à que tous les sièges soient pourvus à la majorité absolue.

Les bulletins sont déclarés nuls s'ils sont illisibles ou équivoques, contiennent des inscriptions injurieuses, mentionnent le nom d'une personne qui n'est pas député ou sont blancs. Pour les élections de toutes les commissions permanentes, vous disposez de listes imprimées. Vous avez la possibilité de tracer un ou plusieurs noms figurant sur votre bulletin et de le ou les remplacer par d'autres sur les lignes prévues à cet effet au bas du bulletin de vote. Les deux premiers tours sont libres, ce qui signifie que tout député est éligible lors des deux premiers tours. Si le bulletin, après modification, comporte plus de noms que de personnes à élire, les derniers noms inscrits sont biffés par les scrutateurs ou scrutatrices.

Propositions des groupes pour les 13 membres de la Commission des affaires extérieures, classés par ordre alphabétique et avec rappel de l'appartenance politique:

- pour le groupe PDC-PBD: MM. André Ackermann, André Schoenenweid, Denis Grandjean et François Bosson;
- pour le groupe PS: M^{mes} Andréa Burgener et Bernadette Haenni et M. Benjamin Gasser;
- pour le groupe UDC: MM. Roland Mesot, Gabriel Kolly et Alfons Piller;
- pour le groupe PLR: M^{me} Nadia Savary et M. Romain Castella;
- pour le groupe ACG: M. Ralph Schmid.

Je vous informe encore qu'avant de connaître les résultats du premier tour des élections des membres de la Commission des affaires extérieures, nous allons procéder au premier tour des élections de l'ensemble des autres commissions permanentes, soit les élections des membres des Commissions des finances et de gestion, de justice, des grâces, des naturalisations et des pétitions.

Puis je vous donnerai les résultats du premier tour de l'élection des membres de la Commission des affaires extérieures. Si nécessaire, nous procéderons alors immédiatement à un deuxième tour.

Le but est de connaître rapidement la composition de cette Commission afin qu'elle puisse vite se réunir en vue de donner son préavis au plénum pour les élections prévues au point 7 de l'ordre du jour.

Pendant que la Commission des affaires extérieures se réunira au 2^e étage et que les scrutateurs dépouilleront le premier tour des élections des autres commissions, je vous donnerai une pause d'une bonne demi-heure comme annoncé dans les communications.

¹ Résultats en p. 2669.